

Les accueils collectifs de mineurs avec hébergement en 2011

68 700 séjours avec hébergement ont été organisés en 2011⁽¹⁾ dans le cadre des « accueils collectifs de mineurs ». Plus d'un tiers de ces séjours (24 600) a eu lieu dans le cadre des « accueils de loisirs » ou « des accueils de jeunes », dont l'activité se déroule habituellement sans hébergement. Il s'agit de séjours liés à « une activité accessoire » à l'un de ces accueils, d'une durée inférieure ou égale à 5 jours, concernant les mêmes mineurs dans le cadre du même projet éducatif. Les collectivités territoriales en sont les principaux organisateurs. Les autres séjours (44 100) sont principalement des « séjours de vacances » d'une durée d'au moins 5 jours (33 900). Les associations sont très majoritairement organisatrices de ces accueils. En 2011, on estime à 1 830 000 le nombre de départs de mineurs dans l'ensemble des accueils collectifs de mineurs avec hébergement et à 316 000 le nombre d'interventions d'adultes en tant qu'animateurs, directeurs ou adjoints au directeur pour en assurer l'encadrement. Les animateurs possèdent le plus souvent le BAFA (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur), les directeurs le BAFD (brevet d'aptitude aux fonctions de directeur).

La durée des séjours évolue : le nombre de séjours d'une durée comprise entre 5 et 8 jours augmente au détriment des séjours plus longs. Le développement des séjours liés à une « activité accessoire » aux accueils de loisirs explique en partie ce phénomène.

Augmentation du nombre global de séjours, mais stagnation du nombre de départs de mineurs (tableau 1)

En 2011, 68 700 séjours avec hébergement en accueils collectifs de mineurs ont été organisés. Le nombre de ces séjours (accueils d'au moins 7 mineurs en dehors du cadre scolaire) est en hausse régulière depuis 2008, avec une augmentation moyenne annuelle de 1 100 séjours. Cette évolution masque toutefois de fortes disparités : ainsi, le nombre de séjours « activité accessoire » d'un accueil de loisirs ou d'un accueil de jeunes a nettement augmenté, passant de 17 900 à 24 600 sur la période 2008-2011, tandis que celui des autres accueils collectifs de mineurs avec hébergement s'est contracté de 47 500 à 44 100 (tableau 1 et encadré 1).

Parallèlement, le nombre de départs de mineurs s'établit en 2011 à 1 830 000, soit autant qu'en 2010 et 50 000 de plus qu'en 2008. La hausse du nombre de départs de mineurs dans les séjours « activité accessoire » (+120 000) entre 2008 et 2011 fait plus que compenser la baisse enregistrée dans les autres accueils collectifs de mineurs avec hébergement (-70 000).

Tableau 1 | Évolution de l'activité des séjours avec hébergement organisés au cours des années 2007-2008 à 2010-2011

	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Nombre de séjours « activité accessoire »	17 928	20 285	23 527	24 615
Nombre des autres types de séjours	47 474	46 552	44 457	44 088
Ensemble des séjours	65 402	66 837	67 984	68 703
Effectifs de départs de mineurs en séjours « activité accessoire »	296 424	337 677	396 301	419 915
Effectifs de départs de mineurs pour les autres types de séjours	1 478 990	1 470 992	1 432 953	1 407 648
Ensemble des effectifs	1 775 414	1 808 669	1 829 254	1 827 563
Nombre de journées enfants en séjours « activité accessoire »	904 242	1 034 968	1 338 485	1 421 021
Nombre de journées enfants pour les autres types de séjours	15 845 054	15 422 495	15 020 081	14 656 141
Ensemble des journées enfants	16 749 296	16 457 463	16 358 566	16 077 162

Source : DJEPVA-MEOS, exploitation des fichiers SIAM

(1) Les résultats sont fournis par année scolaire (du 1^{er} septembre au 31 août). Néanmoins, pour alléger la rédaction, on écrit « année 2011 » au lieu de « année scolaire 2010-2011 » et de même pour les années précédentes. Cette simplification d'écriture est d'autant plus justifiée que l'activité des séjours avec hébergement se situe chaque année pour plus de 95% entre le 1^{er} janvier et le 31 août.

Jeunesse, Sports, et Vie Associative

Bulletin de statistiques et d'études

N° 12 – 04

Novembre 2012

Rédacteur :

Renaud FOIRIEN
Mission des Etudes, de l'Observation
et des Statistiques (MEOS)

Des séjours d'une nature et d'une durée très diversifiées (graphique 1 et encadré 1)

En 2011, on estime à 24 600 le nombre de séjours liés à une activité accessoire organisés dans le cadre des accueils de loisirs ou des accueils de jeunes, qui sont habituellement sans hébergement. Ces séjours, souvent appelés « mini-camps », représentent plus du tiers de l'ensemble des séjours avec hébergement. Les autres types de séjours sont estimés à 44 100.

Parmi ces derniers, on dénombre 7 300 « séjours spécifiques », soit un peu plus de 10% de l'ensemble des séjours avec hébergement recensés. Ce sont pour moitié des « séjours sportifs », organisés par des fédérations sportives agréées, leurs organes déconcentrés ou les clubs qui leur sont affiliés et destinés à leurs licenciés.

Les « séjours linguistiques » constituent l'autre grande part (40%) des séjours spécifiques. Leur finalité est explicitement l'apprentissage d'une langue étrangère.

Les autres types de séjours spécifiques, beaucoup moins nombreux, sont les séjours artistiques et culturels, les rencontres européennes de jeunes et les chantiers de bénévoles.

Les 36 800 autres séjours, non spécifiques, se partagent entre la catégorie des « séjours courts », quand leur durée n'excède pas quatre jours et celle des « séjours de vacances » pour une durée d'au moins cinq jours.

En 2011, on dénombre 2 900 séjours courts et 33 900 séjours de vacances, catégorie qui représente à elle seule près de la moitié de l'ensemble des accueils collectifs de mineurs avec hébergement.

Nombre de séjours et de départs de mineurs : des évolutions différentes selon le type de séjour

Le nombre de séjours « activité accessoire » est passé de 17 900 en 2008 à 24 600 en 2011, soit 6 700 séjours de plus. Cette hausse s'explique en partie par un aménagement de la réglementation (décret du 11 juin 2009) qui a relevé la durée plafond des séjours « activité accessoire » de quatre à cinq jours.

Ainsi, on dénombre, en 2011, 6 600 séjours « activité accessoire » de cinq jours alors que le nombre de séjours de quatre jours ne baisse que de 2 200 pour s'établir à 4 200. Par ailleurs, le nombre de séjours « activité accessoire » d'une durée de deux jours a également fortement augmenté, passant de 6 000 à 7 800 en l'espace de trois ans.

Le nombre de départs de mineurs dans le cadre des séjours « activité accessoire » s'établit à 420 000 en 2011 contre un peu moins de 300 000 en 2008, soit environ 120 000 départs de plus.

Inversement, le nombre des autres séjours a baissé globalement de 3 400 (de 47 500 en 2008 à 44 100 en 2011). La diminution est nette pour les séjours de vacances (-3 000), ainsi que pour les séjours courts (-500). Le nombre de séjours spécifiques s'est maintenu globalement.

Parallèlement, le nombre de départs de mineurs en séjours autres qu'« activité accessoire » a baissé de plus de 70 000 entre 2008 et 2011 pour s'établir à près de 1 410 000.

Des séjours plus courts

Entre les années 2008 et 2011, la durée moyenne d'un séjour est passée de 7,9 jours à 7,4 jours, soit une diminution d'une demi-journée. Cette baisse provient du nombre croissant de séjours « activité accessoire » (+6 700) dont la durée est inférieure ou égale à cinq jours, sachant que 1 800 d'entre eux ont duré seulement deux jours. Parallèlement, on dénombre 3 000 séjours de vacances en moins, séjours dont la durée moyenne est légèrement supérieure à dix jours.

En 2011, la moitié des 68 700 séjours a duré au plus cinq jours. 12 500 d'entre eux ont duré exactement cinq jours.

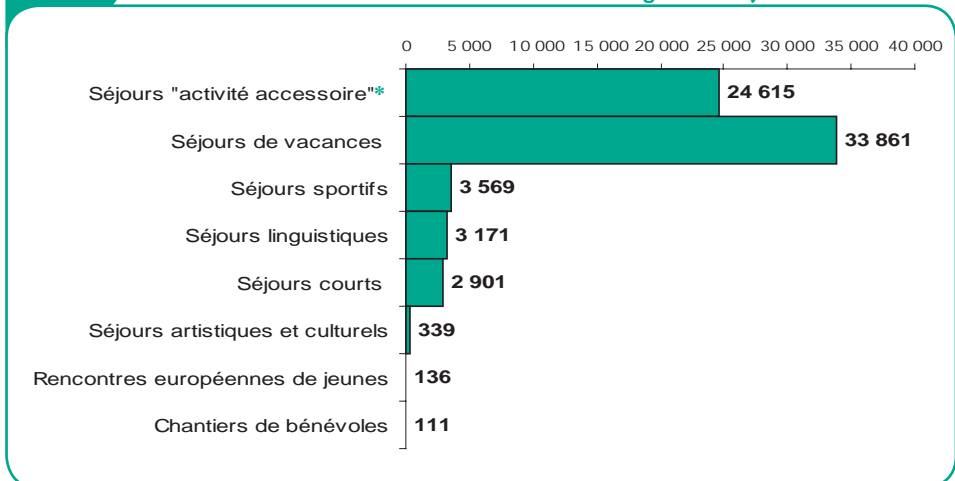
Il s'agit de la durée de séjour la plus fréquente (graphique 2). Ces séjours se déroulent presque systématiquement du lundi au vendredi.

On comptabilise par ailleurs 15 300 séjours de 6, 7 ou 8 jours, 7 800 séjours de 14 ou 15 jours et 2 000 séjours de 21 ou 22 jours. Ceux-ci correspondent à une offre de séjours d'une durée respective d'une, de deux ou trois semaines.

Globalement, moins de 5 000 séjours ont duré plus de 15 jours. Seulement 550 d'entre eux ont duré plus de 22 jours.

Graphique 1

Répartition du nombre de séjours avec hébergement organisés au cours de l'année 2010-2011 selon la catégorie de séjours



Source : DJEPVA-MEOS, exploitation des fichiers SIAM

* 24 615 séjours « activité accessoire » dont 24 409 séjours en lien avec des accueils de loisirs et 206 séjours en lien avec des accueils de jeunes

Encadré 1

Les différents types de séjours au sein des accueils collectifs de mineurs

Le ministère chargé de la jeunesse réglemente et contrôle les activités liées aux accueils collectifs de mineurs (ACM), exercées durant les périodes hors scolaires (code de l'action sociale et des familles – articles L227-1 à L227-12). À ce titre, il collecte des informations relatives à l'organisation de ces accueils (notamment l'identité de l'organisateur, le lieu et la durée du séjour, le nombre de mineurs accueillis par tranche d'âge, l'identité des intervenants avec en particulier la qualification de chacun,...).

Les données statistiques présentées dans cette étude ne concernent que les séjours avec hébergement ayant accueilli au moins sept mineurs, sans tenir compte des séjours de vacances dans une famille et des accueils de scoutisme.

Par ailleurs, la réglementation permet de distinguer les séjours « activité accessoire » (liés aux accueils de loisirs ou aux accueils de jeunes) des autres types de séjours.

Dans le premier cas, il s'agit de séjours organisés dans le cadre habituel des accueils sans hébergement (anciennement nommés « centres aérés »). Le projet éducatif d'un tel séjour est celui de l'accueil de loisirs ou de l'accueil de jeunes et les mineurs qui partent en séjours « activité accessoire » font partie de ceux qui fréquentent régulièrement l'accueil sans hébergement au cours de l'année. Ces séjours se déroulent à proximité de l'accueil principal. Leur durée ne peut excéder cinq jours. Contrairement aux accueils de loisirs, les accueils de jeunes sont destinés exclusivement à de petits groupes de mineurs âgés de 14 ans ou plus.

Dans le second cas, les séjours peuvent être liés à une réglementation spécifique (**séjours sportifs**, c'est-à-dire organisés par une fédération sportive agréée, ses organes déconcentrés ou les clubs qui lui sont affiliés dans les conditions prévues par le code du sport - hors séjours directement liés aux compétitions sportives - et organisés pour ses licenciés mineurs, **séjours linguistiques, séjours artistiques et culturels, rencontres européennes de jeunes, chantiers de bénévoles**) ou non. La durée de ces séjours n'est pas limitée. À noter que les séjours spécifiques s'adressent exclusivement à des mineurs âgés de six ans ou plus. Parmi les séjours non spécifiques, on distingue les **séjours de vacances**, dès lors que la durée de leur hébergement est supérieure à trois nuits consécutives (séjours de cinq jours ou plus) des **séjours courts**, pour une durée d'hébergement de une à trois nuits (séjours d'au plus quatre jours).

Baisse du nombre global de journées en séjours avec hébergement

L'augmentation du nombre de séjours masque une baisse du nombre global de journées proposées en accueils collectifs de mineurs avec hébergement. En effet, entre 2011 et 2008, le nombre de journées d'accueils en séjours « activité accessoire » augmente de 28 500 mais celui des autres séjours recule de 35 000 sur la même période. Globalement, le nombre de journées en séjours avec hébergement baisse de 6 500 : 510 800 en 2011 contre 517 300 trois ans plus tôt.

Un séjour « activité accessoire » accueille en moyenne moins de mineurs qu'un autre séjour

En 2011, on dénombre 420 000 départs de mineurs au sein de 24 600 séjours « activité accessoire » et près de 1 410 000 au sein des 44 100 autres séjours. Ainsi, un séjour « activité accessoire » a accueilli 17 mineurs en moyenne contre 32 pour les autres séjours. À peine un quart (22,5%) des séjours « activité accessoire » a concerné plus de 20 mineurs et moins de 1% plus de 50 mineurs (graphique 3). En comparaison, les effectifs de mineurs accueillis au sein des autres séjours ont été nettement plus élevés : 55,7% de ces séjours (24 600) ont concerné plus de 20 mineurs et 14,6% (6 400 séjours) plus de 50 mineurs.

Baisse du volume global d'activité des séjours avec hébergement (tableau 1 et graphique 4)

Réglementairement, les séjours « activité accessoire » ne peuvent pas dépasser cinq jours. En 2011, leur durée moyenne est de 3,4 jours alors qu'elle est de 9,7 jours pour les autres séjours. Par ailleurs, les effectifs de mineurs accueillis dans le cadre d'un séjour « activité accessoire » sont presque deux fois plus faibles, en moyenne, que les effectifs accueillis dans les autres séjours. De ce fait, le volume d'activité, mesuré par le nombre total de journées enfants⁽²⁾, est beaucoup plus faible pour l'ensemble des séjours « activité accessoire ».

Ainsi, en 2011, le volume d'activité correspondant aux 24 600 séjours « activité accessoire » ne représente que 1 421 000 journées enfants, soit moins de 9% du nombre total de journées enfants (16 077 000), alors que ces séjours représentent plus du tiers du nombre de séjours (68 700).

Le gain de près de 6 700 séjours « activité accessoire » constaté entre 2011 et 2008 se traduit par seulement 517 000 journées enfants supplémentaires, alors que dans le même temps, la perte de 3 400 séjours autres qu'« activité accessoire » s'accompagne d'une baisse de 1 189 000 journées enfants. Au total, en l'espace de trois ans, le volume d'activité a reculé de 672 000 journées enfants (-4%) et passe de 16 749 000 en 2008 à 16 077 000 en 2011.

(2) Une journée enfant correspond à l'accueil d'un enfant pendant une journée. Un séjour de 10 jours accueillant 12 enfants correspond à un volume d'activité de 120 journées enfants.

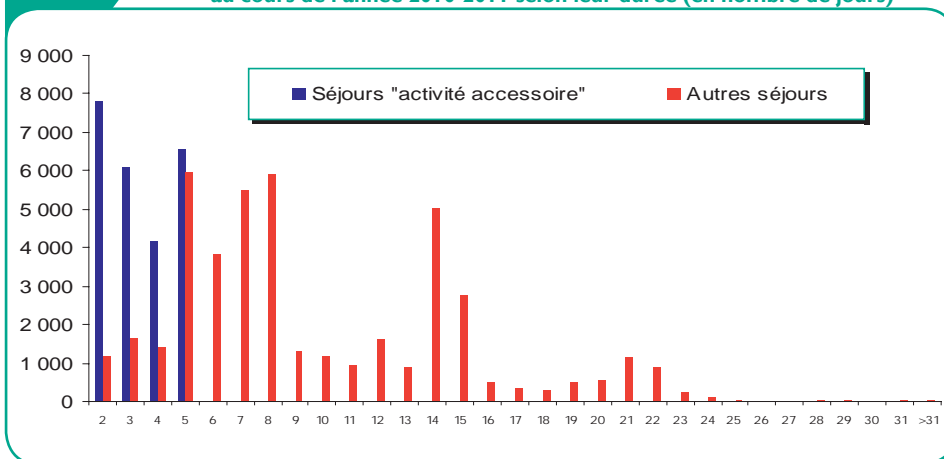
Un volume d'activité principalement concentré sur les mois de juillet et août (graphique 5)

En 2011, les congés d'été représentent plus de 80% du volume d'activité des accueils collectifs de mineurs avec hébergement (et même près de 90% pour les séjours « activité accessoire ») : plus de 50% rien que pour le mois de juillet et près de 29% pour le mois d'août.

Le pic d'activité est atteint le mercredi 20 juillet 2011, avec plus de 372 000 mineurs recensés au sein de 13 400 séjours. Viennent ensuite, par ordre décroissant du volume d'activité, les congés scolaires d'hiver (9,4%), de printemps (6,8%), de Toussaint (2,1%) et de Noël (0,9%). Le dernier pourcentage correspond à de rares séjours hors périodes de congés scolaires (séjours le temps d'un week-end ou organisés en France pour des mineurs étrangers).

Graphique 2

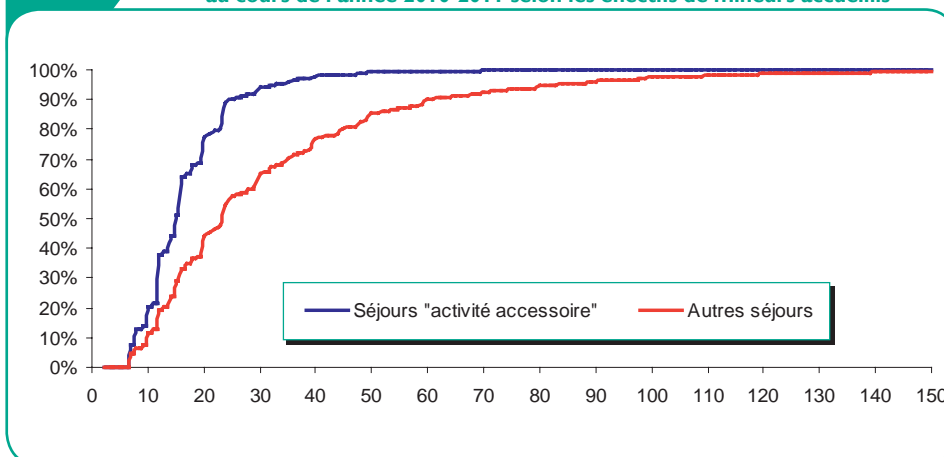
Répartition du nombre de séjours avec hébergement organisés au cours de l'année 2010-2011 selon leur durée (en nombre de jours)



Source : DJEPVA-MEOS, exploitation des fichiers SIAM

Graphique 3

Répartition des séjours « activité accessoire » et des autres séjours organisés au cours de l'année 2010-2011 selon les effectifs de mineurs accueillis*

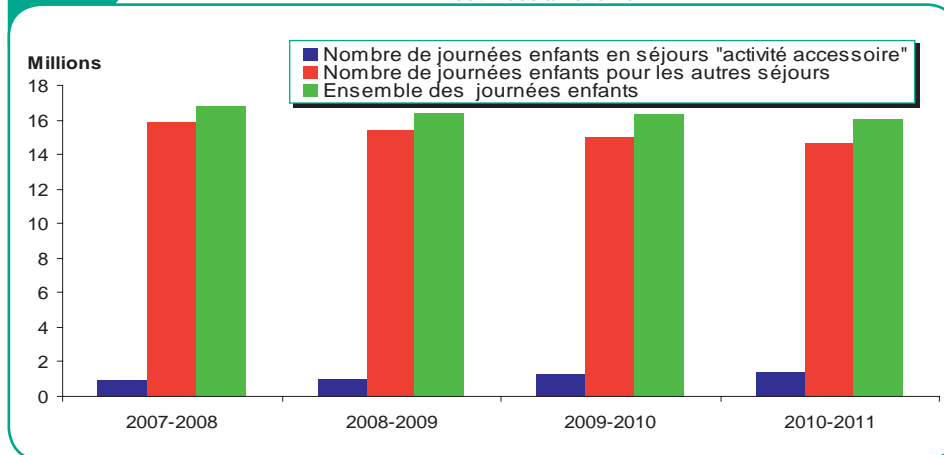


Source : DJEPVA-MEOS, exploitation des fichiers SIAM

* Lecture : au cours de l'année 2010-2011, un peu moins de 80% des séjours « activité accessoire » et un peu plus de 40% des autres séjours ont accueilli 20 mineurs ou moins.

Graphique 4

Évolution du nombre de journées enfants au sein des séjours « activité accessoire » d'une part, au sein des autres séjours d'autre part, au cours des années 2007-2008 à 2010-2011



Source : DJEPVA-MEOS, exploitation des fichiers SIAM

Les départs de mineurs concernent un peu plus les 12-17 ans que les moins de 12 ans

En 2011, on estime à 934 000 le nombre de départs de mineurs âgés de 12 à 17 ans, à 819 000 celui des mineurs âgés de 6 à 11 ans et à seulement 74 000 celui des mineurs âgés de moins de 6 ans (graphique 6), soit respectivement 51 %, 45 % et 4 % de l'ensemble des 1 827 000 départs de mineurs en séjours avec hébergement. Certains séjours s'adressent principalement aux mineurs les plus âgés. C'est le cas des séjours « activité accessoire » liés à un accueil de jeunes (206 séjours en 2011) réservés exclusivement à des adolescents âgés de 14 ans ou plus. D'autres types de séjours concernent presque exclusivement les mineurs âgés de 12 ans ou plus : ce sont notamment les chantiers de bénévoles, les séjours linguistiques ou les rencontres européennes de jeunes, séjours pour lesquels la part des adolescents de 12 à 17 ans est supérieure à 95 %. Par ailleurs, cette tranche d'âge représente les trois quarts des départs de mineurs en séjours sportifs et plus de la moitié des départs de mineurs en séjours autres que « séjours spécifiques » (54 %).

Près de trois quarts des départs de mineurs en séjours « activité accessoire » concernent les moins de 12 ans

La catégorie des séjours « activité accessoire » des accueils de loisirs s'adresse surtout aux mineurs âgés de moins de 12 ans. En effet, les 12-17 ans ne représentent que 26 % de l'ensemble des départs de mineurs pour ce type de séjour, contre 63 % pour les 6-11 ans et 11 % pour les moins de 6 ans. C'est aussi au sein de cette catégorie de séjours que les moins de 6 ans partent le plus fréquemment : 46 000 départs d'enfants de moins de 6 ans y sont comptabilisés en 2011 contre 28 000 pour l'ensemble des autres types de séjours (graphique 6).

Une hausse des départs de mineurs qui concerne d'abord les moins de 12 ans

La forte croissance du nombre de départs de mineurs durant la période 2008-2011 concerne majoritairement les mineurs âgés de moins de 12 ans.

En effet, sur cette période, le nombre de séjours « activité accessoire » a fortement augmenté et ces séjours s'adressent surtout aux enfants de moins de 12 ans, dont une grande partie fréquente au cours de l'année les accueils de loisirs à partir desquels sont organisés ces séjours.

Ainsi, en 2011, le nombre de départs de mineurs est en hausse de plus de 50 000 par rapport à 2008 : près de 10 000 de plus parmi les moins de 6 ans, environ 25 000 pour la tranche des 6 à 11 ans et près de 18 000 pour les 12 à 17 ans.

Si la part des moins de 6 ans reste faible parmi les départs de mineurs (à peine plus de 4 %), c'est toutefois pour cette tranche d'âge que la croissance a été la plus forte : presque 15 % d'augmentation entre 2008 et 2011, contre seulement 3 % pour les 6-11 ans et 2 % pour les 12-17 ans.

Près de neuf séjours sur dix en accueils collectifs de mineurs avec hébergement se déroulent en France

En 2011, on estime à 60 600 le nombre de séjours avec hébergement ayant eu lieu en France, dont la totalité des 24 600 séjours « activité accessoire » puisqu'en effet, ces derniers répondent à une logique de proximité. Le volume d'activité de ces séjours correspond à 13 291 000 journées enfants, soit près de 83 % du volume total d'activité des accueils collectifs de mineurs avec hébergement. Les 8 100 autres séjours, qui ont eu lieu à l'étranger, représentent, pour leur part, 2 786 000 journées enfants.

Un volume d'activité plus important dans le quart Sud-Est de la France et sur le littoral atlantique

Les départements des massifs montagneux (les Alpes notamment, mais aussi les Pyrénées, le Massif Central, les Vosges et le Jura), ainsi que ceux des littoraux atlantique et méditerranéen, totalisent le plus grand nombre de journées enfants au cours de l'année (carte 1). En tête du palmarès par département, se situe la Haute-Savoie pour laquelle on comptabilise 847 000 journées enfants en 2011, suivie de la Savoie et des Hautes-Alpes, avec respectivement 600 400 et 552 100 journées enfants.

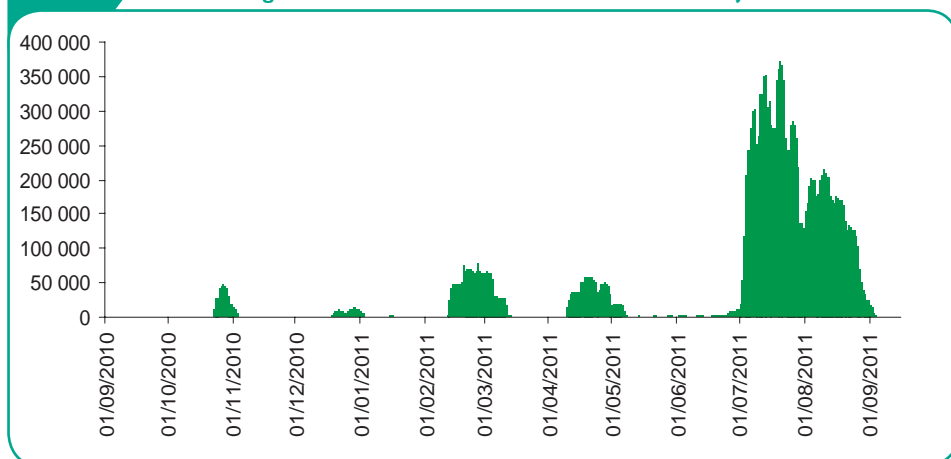
Ces trois départements, qui accueillent de nombreux séjours durant les congés scolaires d'hiver, de printemps et d'été, pèsent, en 2011, pour respectivement 6,4 %, 4,5 % et 4,2 % dans le volume total d'activité des accueils collectifs de mineurs avec hébergement en France.

Ce poids est même supérieur si on exclut les séjours « activité accessoire » (respectivement 7,1 %, 5 % et 4,6 %). Les huit départements du littoral atlantique totalisent quant à eux 2 317 500 journées enfants et pèsent pour 17,4 % dans le volume d'activité global des accueils collectifs de mineurs avec hébergement en France (17,9 % en excluant les séjours « activité accessoire »).

Au niveau des régions, Rhône-Alpes arrive en tête, avec 2 517 600 journées enfants, suivi de Provence-Alpes-Côte-D'Azur, avec 1 449 000 journées enfants et de l'Aquitaine avec 1 132 500 journées enfants.

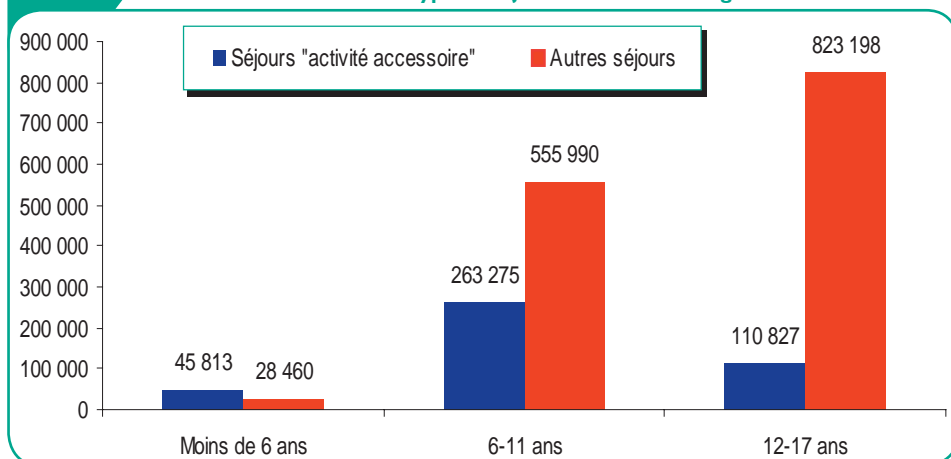
Ces trois régions pèsent pour respectivement 19 %, 11 % et 8,5 % dans le volume d'activité des accueils collectifs de mineurs avec hébergement qui se sont déroulés en France en 2011. Les régions Midi-Pyrénées, Pays de la Loire, Bretagne et Languedoc-Roussillon suivent dans cet ordre, avec pour chacune, un poids compris entre 6 et 7 % du volume total d'activité réalisé en France.

Graphique 5 Répartition du nombre d'enfants en accueils collectifs de mineurs avec hébergement au cours de l'année 2010-2011 selon la journée considérée



Source : DJEPVA-MEOS, exploitation des fichiers SIAM

Graphique 6 Effectifs de départs de mineurs au cours de l'année 2010-2011 selon le type de séjour et la tranche d'âge



Source : DJEPVA-MEOS, exploitation des fichiers SIAM

L'activité des séjours « activité accessoire » concentrée principalement sur le Nord et l'Ouest de la France (carte 2)

Sur les 1 421 000 journées enfants assurées dans les séjours « activité accessoire » en 2011, plus de la moitié (747 700) est concentrée au sein de vingt-cinq départements contigus du Nord et de l'Ouest de la France. 154 400 journées enfants concernent les départements de la région Nord-Pas-de-Calais, 140 200 ceux de la région Pays de la Loire, 107 400 ceux de la région Picardie, 91 700 ceux de la région Bretagne et 59 000 ceux de la région Haute-Normandie. Ces régions représentent respectivement 10,9%, 9,9%, 7,6%, 6,5% et 4,2% du volume global d'activité des séjours « activité accessoire ».

Avec 112 900 journées enfants comptabilisées, le département du Nord en concentre 8% à lui tout seul et devance largement ses « dauphins », la Somme (43 000 journées enfants) et le Pas-de-Calais (41 500 journées enfants).

L'analyse de la répartition géographique des séjours « activité accessoire » montre que dans pratiquement tous les cas, ces séjours se déroulent dans le département du lieu principal de l'accueil de loisirs ou de l'accueil de jeunes dont ils émanent, c'est-à-dire dans le département où vivent habituellement les mineurs concernés par ces séjours.

Près d'un séjour sur cinq, autre qu'« activité accessoire », a lieu à l'étranger

En 2011, on comptabilise près de 8 100 séjours ayant eu lieu à l'étranger pour 105 destinations différentes à travers le monde, soit 18,3% des 44 100 séjours autres qu'« activité accessoire ». Presque tous ces séjours en dehors du territoire national ont duré au moins cinq jours (7 850). Ils ont représenté au total près de 209 000 départs de mineurs : 93% de ces départs ont concerné la tranche d'âge des 12-17 ans, les 7% restants correspondant à celle des 6-11 ans.

Plus des quatre cinquièmes de ces départs ont eu lieu vers un pays européen, le plus souvent un pays limitrophe de la France (tableau 2). Les Etats-Unis, avec 827 séjours déclarés sur leur territoire, se classent néanmoins troisième au palmarès des pays étrangers concernés par le plus grand nombre de séjours avec hébergement, après la Grande-Bretagne (2 224 séjours) et l'Espagne (1 256 séjours).

Plus d'un séjour sur trois organisé à l'étranger est un séjour linguistique

En 2011, on estime à 3 171 le nombre de séjours linguistiques, dont 3 009 organisés hors de France (tableau 2). Ces derniers ont eu lieu dans 25 pays différents, dont plus de la moitié en Grande-Bretagne (54,6%), près de 15% aux États-Unis, presque 10% en Irlande, 7% en Espagne, 5,3% en Allemagne, 4,4% à Malte, 1,6% au Canada et 0,9% en Australie. Les séjours linguistiques se sont donc déroulés, pour une très grande majorité d'entre eux, dans des pays anglophones.

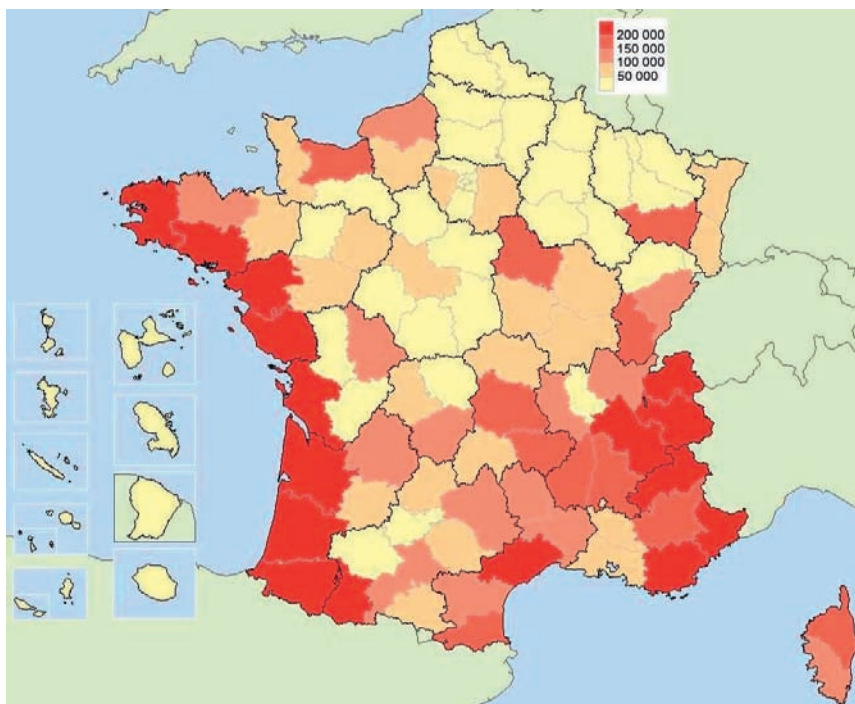
L'itinérance concerne majoritairement des séjours à l'étranger

En 2011, on dénombre 3 844 séjours itinérants, dont plus de la moitié (2 075) ont eu lieu à l'étranger. Ainsi, plus du quart des 8 068 séjours organisés à l'étranger en 2011 étaient itinérants, dont plus de 200 en Espagne, en Italie, aux États-Unis, en Grèce et une centaine en Grande-Bretagne, en Croatie et au Canada (tableau 2).

À titre de comparaison, seuls deux départements français ont été concernés par plus de cent séjours itinérants en 2011 : la Corse du Sud et la Haute-Corse, avec respectivement 139 et 123 séjours itinérants accueillis. Globalement, les séjours itinérants ont concerné plus de 83 000 départs de mineurs, dont plus de la moitié (45 300) au sein des séjours organisés à l'étranger. Plus de neuf participants sur dix étaient âgés de 12 à 17 ans.

CARTE 1

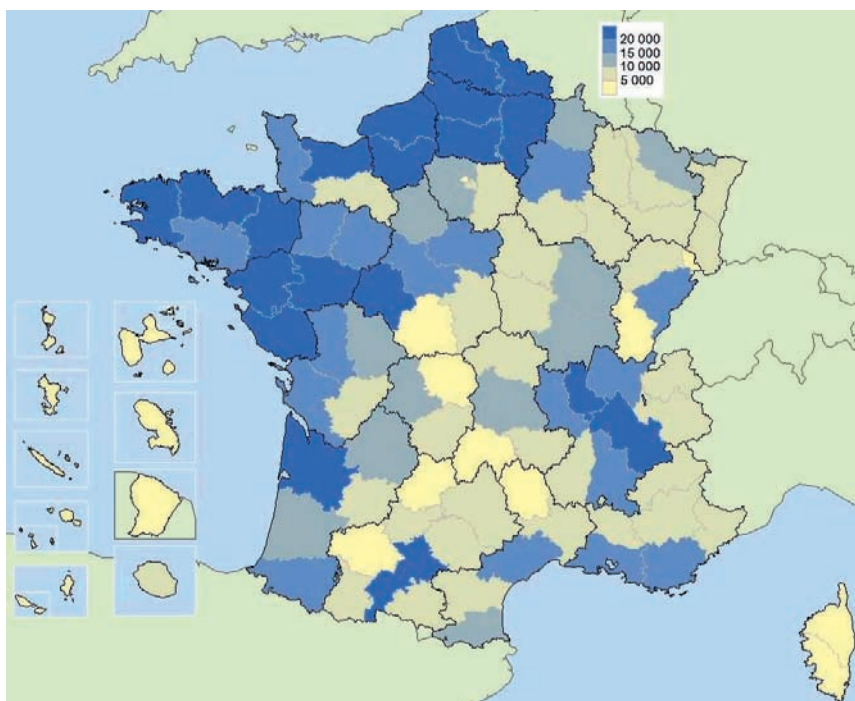
Répartition du nombre de journées enfants selon le département d'accueil pour les séjours autres qu'« activité accessoire » ayant eu lieu en France au cours de l'année 2010-2011



Source : DJEPVA-MEOS, exploitation des fichiers SIAM

CARTE 2

Répartition du nombre de journées enfants selon le département d'accueil pour les séjours « activité accessoire » ayant eu lieu au cours de l'année 2010-2011



Source : DJEPVA-MEOS, exploitation des fichiers SIAM

Le palmarès des 25 pays étrangers concernés par le plus grand nombre de séjours avec hébergement organisés au cours de l'année 2010-2011

	Nombre de séjours	Part de ces séjours	Départs de mineurs	Nombre de séjours linguistiques*	Part de ces séjours	Départs de mineurs en séjours linguistiques*	Nombre de séjours itinérants**	Part de ces séjours	Départs de mineurs en séjours itinérants**
Ensemble des séjours à l'étranger	8 068	100,0%	208 649	3 009	100,0%	85 199	2 075	100,0%	45 270
dont :									
Grande-Bretagne	2 224	27,6 %	67 066	1 643	54,6 %	53 006	106	5,1 %	2 176
Espagne	1 256	15,6 %	31 703	211	7,0 %	4 675	248	12,0 %	6 246
États-Unis	827	10,3 %	16 829	446	14,8 %	8 077	236	11,4 %	5 130
Italie	607	7,5 %	17 434	5	0,2 %	39	241	11,6 %	5 921
Allemagne	431	5,3 %	8 510	159	5,3 %	3 011	43	2,1 %	1 063
Irlande	409	5,1 %	11 525	291	9,7 %	8 831	38	1,8 %	894
Grèce	271	3,4 %	6 103	4	0,1 %	74	225	10,8 %	4 698
Canada	184	2,3 %	4 393	48	1,6 %	1 304	101	4,9 %	2 219
Suisse	181	2,2 %	5 511	0	0,0 %	0	8	0,4 %	177
Malte	154	1,9 %	5 811	132	4,4 %	5 099	4	0,2 %	118
Croatie	116	1,4 %	2 840	0	0,0 %	0	101	4,9 %	2 316
Portugal	116	1,4 %	2 766	0	0,0 %	0	63	3,0 %	1 447
Maroc	112	1,4 %	1 900	0	0,0 %	0	72	3,5 %	1 262
Belgique	95	1,2 %	1 899	0	0,0 %	0	27	1,3 %	572
Andorre	68	0,8 %	2 670	0	0,0 %	0	0	0,0 %	0
Autriche	57	0,7 %	2 009	1	0,0 %	7	5	0,2 %	122
Thaïlande	49	0,6 %	888	0	0,0 %	0	48	2,3 %	876
Suède	47	0,6 %	928	0	0,0 %	0	37	1,8 %	760
Turquie	46	0,6 %	987	0	0,0 %	0	37	1,8 %	719
Australie	43	0,5 %	706	28	0,9 %	360	15	0,7 %	346
Ile Maurice	42	0,5 %	1 107	0	0,0 %	0	5	0,2 %	149
Mexique	39	0,5 %	719	4	0,1 %	34	27	1,3 %	462
Pays-Bas	34	0,4 %	685	3	0,1 %	106	18	0,9 %	316
Chine	31	0,4 %	728	2	0,1 %	43	15	0,7 %	369
Tchéquie	31	0,4 %	627	0	0,0 %	0	15	0,7 %	279

Source : DJEPVA-MEOS, exploitation des fichiers SIAM

* Il s'agit des séjours linguistiques organisés hors de France. Globalement, on dénombre 3 171 séjours linguistiques ayant eu lieu au cours de l'année 2010-2011 dont 3 009 organisés à l'étranger et 162 en France.

** Il s'agit des séjours itinérants organisés hors de France. Globalement, on dénombre 3 844 séjours itinérants ayant eu lieu au cours de l'année 2010-2011 dont 2 075 organisés à l'étranger et 1 769 en France.

Note : au cours de l'année 2010-2011, seuls 16 séjours organisés à l'étranger étaient comptabilisés à la fois comme linguistiques et itinérants.

L'encadrement des mineurs en séjours avec hébergement : plus de 300 000 interventions d'encadrants chaque année

En 2011, on dénombre 316 000 interventions d'encadrants, un même intervenant étant comptabilisé autant de fois que le nombre de séjours auxquels il a participé. 241 000 étaient des interventions d'animateurs (76%), 56 000 des interventions de directeurs (18%) et 19 000 des interventions d'adjoints au directeur (6%).

Le nombre d'interventions d'encadrants a globalement augmenté de 2% en trois ans, passant de 310 000 en 2008 à 316 000 en 2011. Ainsi, le nombre d'interventions d'encadrants a connu une croissance en phase avec celle du nombre de séjours sur la même période. Pour la dernière année, 72 000 interventions concernaient les séjours « activité accessoire » (presque un tiers de plus qu'en 2008) et 244 000 concernaient les autres séjours (-4,5% en trois ans).

Des interventions assurées par du personnel qualifié

Parmi les 316 000 interventions recensées en qualité de directeur, d'adjoint au directeur ou d'animateur, 46,5% font référence au brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) en tant que titulaires et 15% en tant que stagiaires, 8% au brevet d'aptitude aux fonctions de

directeur (BAFD) en tant que titulaires et près de 5,5% en tant que stagiaires. Par ailleurs, 14,5% des interventions ont été assurées par des fonctionnaires habilités à encadrer des accueils collectifs de mineurs. Ces derniers dépendent le plus souvent des ministères en charge de la jeunesse et/ou des sports et occupent des fonctions de direction pour un peu plus de la moitié de leurs interventions. Enfin, moins de 1% des interventions proviennent d'individus ayant obtenu une dérogation et les 9,5% restants correspondent à des interventions de personnes non qualifiées.

Plus d'interventions féminines que masculines pour assurer l'encadrement des mineurs

En 2011, 55% des interventions ont été réalisées par des femmes. Elles représentaient 57% des interventions d'animateurs, 53% des interventions d'adjoints au directeur et 47% des interventions de directeurs d'accueils collectifs de mineurs avec hébergement.

L'encadrement des séjours assuré le plus souvent par de jeunes majeurs

En 2011, l'âge moyen pour l'ensemble des interventions d'encadrants se situe autour de 26 ans, 19 ans étant l'âge où l'on en dénombre le plus, avec 30 200 interventions d'animateurs et 400 interventions de personnels

de direction de ces accueils (graphique 7). Par ailleurs, la répartition des interventions selon l'âge des encadrants montre qu'en 2011, plus de la moitié des interventions a été assurée par des jeunes âgés de moins de 24 ans et plus des deux-tiers par des jeunes âgés de moins de 27 ans.

L'âge médian des encadrants est de 21 ans pour les animateurs (la moitié d'entre eux a 21 ans ou moins), tandis qu'il est logiquement plus élevé pour les adjoints au directeur et les directeurs (respectivement 28 ans et 32 ans). Enfin, moins de 10% des interventions recensées en 2011 ont été assurées par des adultes de plus de 40 ans.

Des intervenantes en moyenne plus jeunes que leurs homologues masculins

Si l'âge moyen des interventions d'encadrants se situe autour de 26 ans en 2011, celui des interventions féminines n'est que de 25 ans contre 27,5 ans pour les interventions masculines.

La part des femmes parmi les interventions à l'âge de 16 ans est très prépondérante (64%). Elle baisse ensuite progressivement d'année en année. À 27 ans, il y a à peu près autant d'interventions de femmes que d'hommes. Au-delà, les interventions d'hommes deviennent majoritaires.

Au moins 156 400 intervenants différents en 2011

Les données nominatives dont on dispose sur les intervenants dans les fiches complémentaires que les organisateurs doivent adresser au moins huit jours avant le déroulement du séjour (encadré 2) permettent de recenser, en 2011, environ 156 400 intervenants différents.

En moyenne, un intervenant a participé à l'encadrement d'un peu moins de deux séjours au cours de l'année 2011. Plus précisément, six intervenants sur dix ont participé à l'encadrement d'un seul séjour, deux intervenants sur dix à deux séjours, un intervenant sur dix à trois séjours et près d'un intervenant sur vingt à quatre séjours. Enfin, un intervenant sur vingt a participé à l'encadrement de cinq séjours ou plus.

Encadré 2

Précisions méthodologiques

L'estimation du nombre de séjours a été réalisée à partir de l'exploitation des fichiers du Système d'Information relatif aux Accueils de Mineurs (SIAM) qui contiennent les informations des déclarations réglementairement exigées pour l'organisation des séjours.

En effet, l'organisateur d'un séjour a l'obligation d'effectuer une déclaration initiale au moins deux mois avant le début de ce séjour et il doit ensuite y adjoindre une fiche complémentaire au moins 8 jours avant la date de début du séjour. Les informations transmises permettent de connaître dans un premier temps notamment l'identité de l'organisateur, la nature du séjour, sa durée prévisionnelle (date de début et date de fin), l'adresse du lieu d'accueil, le nombre de mineurs estimés par tranche d'âge, le nombre d'intervenants qualifiés, stagiaires ou non qualifiés. Les informations issues de la fiche complémentaire permettent ensuite de préciser les estimations initiales ainsi que l'identité des intervenants avec en particulier la qualification de chacun d'entre eux. Ces fiches sont renseignées dans 90% des cas, ce qui permet d'avoir une bonne précision pour les analyses en termes de structure.

Plus de la moitié des intervenants de 2011 n'avait pas encadré l'année précédente

En quatre ans, on recense 400 000 intervenants différents au sein des accueils collectifs de mineurs avec hébergement et plus de 150 000 quelle que soit l'année considérée entre 2008 et 2011.

73 882 « nouveaux intervenants » ont été recensés en 2011 : ils n'avaient encadré aucun séjour avec hébergement au cours des trois années précédentes. Ils représentent presque la moitié des intervenants de 2011 (précisément 47%). La mise en parallèle de la liste des intervenants de l'année 2010 avec celle de l'année 2011 montre par ailleurs que 67 627 intervenants ont participé à l'encadrement d'au moins un accueil collectif de mineurs avec hébergement aussi bien en 2010 qu'en 2011, soit 43% des intervenants de 2011. Parmi

ceux-ci, 20844 intervenants ont participé à l'encadrement d'au moins un accueil collectif de mineurs avec hébergement chaque année de 2008 à 2011. A contrario, plus de la moitié des intervenants de 2011 ne l'étaient pas l'année précédente (88 751) tout comme plus de la moitié des intervenants de 2010 (85 428) ne l'étaient pas en 2011, ce qui montre le volume du turnover des intervenants d'une année sur l'autre.

Un nombre d'organiseurs stable de 2008 à 2011

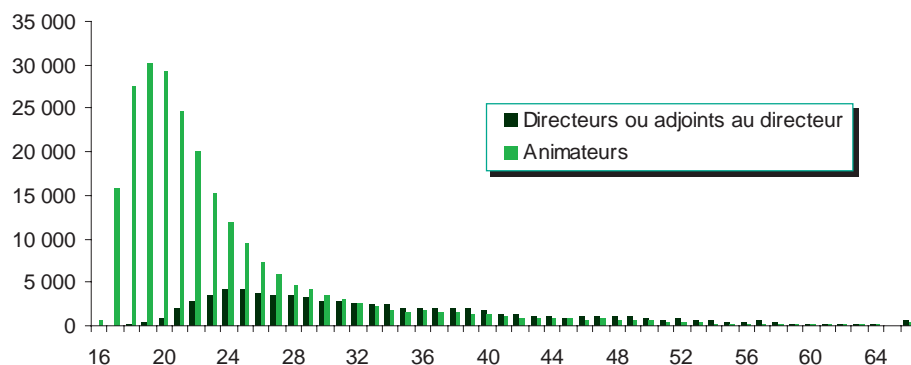
De 2008 à 2011, le nombre d'organiseurs de séjours avec hébergement est resté stable, avec un peu plus de 12 000 organisateurs enregistrés annuellement. La comparaison des listes d'organiseurs pour les années 2010 et 2011 montre qu'un peu plus de 10 000 organisateurs ont été actifs au cours de ces deux années tandis que 2 000 organisateurs présents en 2010 ne figurent plus en 2011 et sont compensés par 2 000 organisateurs qui n'étaient pas présents en 2010. Globalement, durant la période allant de 2008 à 2011, ce sont près de 17 700 organisateurs différents qui ont déclaré un ou plusieurs séjours. 7 700 d'entre eux ont été actifs au cours des quatre années observées, soit 43%

de l'ensemble des organisateurs sur les quatre années considérées. Ils représentent également 63% des organisateurs actifs en 2011 et 82% des séjours organisés cette même année (56 352 séjours). Inversement, près de 4 500 organisateurs n'ont été actifs qu'une seule année au cours des quatre années observées : 1 400 en 2011 pour 3 000 séjours assurés.

Près de la moitié des organisateurs n'a été responsable que d'un ou deux séjours en 2011

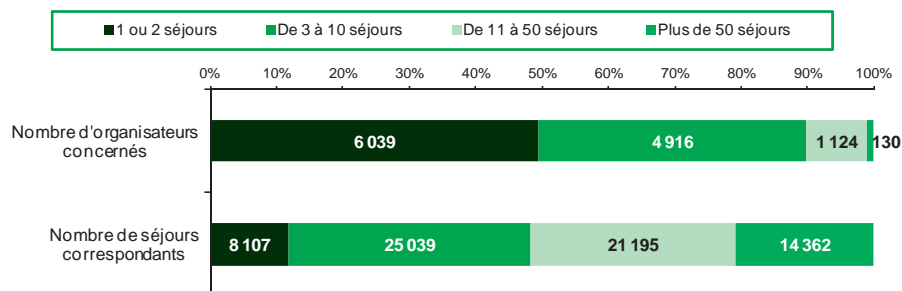
Il existe une forte disparité dans la répartition du nombre de séjours par organisateurs. Ainsi, près du tiers d'entre eux (3 971) n'a organisé qu'un seul séjour au cours de l'année 2011 et près de la moitié (6 039) qu'un ou deux séjours (graphique 8). Pour près de 11 000 organisateurs, soit 90% de l'ensemble, le nombre de séjours ne dépasse pas 10. Enfin, 130 organisateurs ont été responsables chacun de plus de 50 séjours au cours de l'année 2011, représentant au total plus de 14 000 séjours. On observe ainsi une forte concentration du nombre de séjours au sein des plus gros organisateurs : 10% des organisateurs sont à l'origine d'un peu plus de la moitié des 68 700 séjours qui se sont déroulés en 2011.

Graphique 7 Répartition du nombre d'interventions ayant eu lieu au cours de l'année 2010-2011 selon l'âge de l'intervenant au moment du début du séjour et selon la fonction exercée



Source : DJEPVA-MEOS, exploitation des fichiers SIAM

Graphique 8 Répartition des organisateurs selon le nombre de séjours dont ils ont été responsables au cours de l'année 2010-2011



Source : DJEPVA-MEOS à partir de l'exploitation des fichiers SIAM

Les associations : plus de deux-tiers des organisateurs et près de 60% des séjours en 2011

On recense 12 200 organisateurs différents de séjours avec hébergement en 2011, dont un peu plus des deux tiers sont des associations (8 300), un peu moins de 29% des collectivités territoriales (3 500), ainsi que 250 sociétés commerciales (à peine plus de 2% de l'ensemble des organisateurs), une centaine de comités d'entreprises et une cinquantaine de particuliers.

En 2011, 60% des séjours (41 350) ont été organisés par des associations, près de 30% (20 250) par des collectivités territoriales, 7% (4 700) par des sociétés commerciales, 3% (2 100) par des comités d'entreprises et un peu moins de 0,5% (300) par des particuliers (graphique 9).

Les associations interviennent dans tous les types de séjours : séjours non spécifiques (24 500), « activité accessoire » (11 300), sportifs (3 300), linguistiques (1 700), ainsi que plus de 90% des 339 séjours artistiques et culturels, des 111 chantiers de bénévoles et plus de 85% des 136 rencontres européennes de jeunes.

En revanche, les collectivités territoriales ont surtout organisé des séjours « activité accessoire » (13 100) et des séjours non spécifiques (7 000).

Les sociétés commerciales, quant à elles, ont organisé principalement des séjours non spécifiques (3 000) et des séjours linguistiques (un peu moins de 1 500).

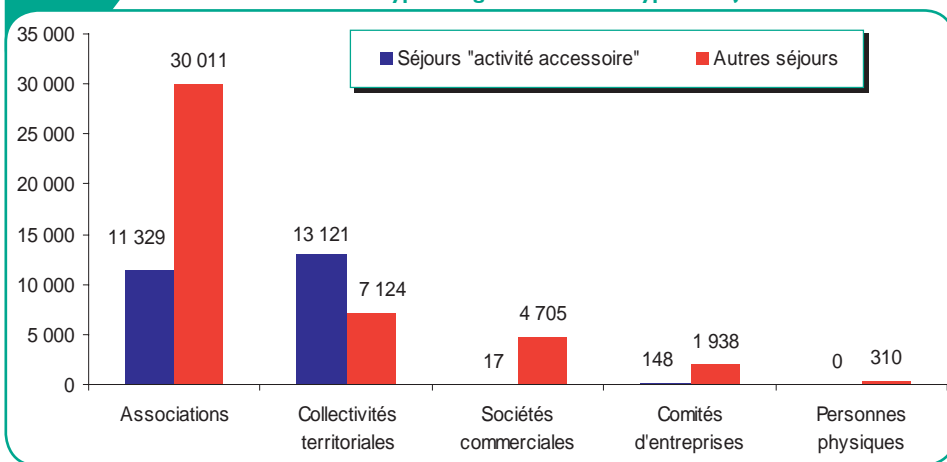
Pour les comités d'entreprises, il s'agit essentiellement de séjours non spécifiques d'au moins cinq jours (1 900 séjours dont plus de la moitié d'une durée supérieure ou égale

à 14 jours et un quart à destination d'un pays étranger), ainsi que 150 séjours « activité accessoire » des accueils de loisirs ou de jeunes.

Les séjours « activité accessoire » des accueils de loisirs et des accueils de jeunes majoritairement organisés par les collectivités territoriales, les autres types de séjours majoritairement organisés par les associations

En 2011, les séjours « activité accessoire » des accueils de loisirs et des accueils de jeunes ont été organisés par des administrations publiques (mairies, conseils généraux,...) dans plus de 53% des cas (13 100 séjours) et par des associations dans 46% des cas (11 300 séjours). L'organisation de tous les autres types de séjours a été majoritairement assurée par le secteur associatif : au moins aux deux tiers, à l'exception notable des 3 171 séjours linguistiques où les sociétés commerciales (1 456 séjours) ont fait pratiquement jeu égal avec le secteur associatif (1 687 séjours).

Graphique 9 Répartition du nombre de séjours ayant eu lieu au cours de l'année 2010-2011 selon le type d'organisateur et le type de séjour



Source : DJEPVA-MEOS, exploitation des fichiers SIAM

pour en savoir plus

www.jeunes.gouv.fr, rubrique STATISTIQUES

- * [1] « Centres de vacances et placements de vacances : baisse de la fréquentation depuis 1995 », STAT-Info numéro 3, juin 2000
- * [2] « Les centres de vacances : données chiffrées 1994-2002 », note jeunesse et vie associative n°04-01, février 2004
- * [3] rubrique « Accueils collectifs de mineurs », <http://www.jeunes.gouv.fr/interministeriel/activites/vacances/article/accueils-collectifs-de-mineurs-acm>

STAT-INFO est le bulletin de la Mission Statistique du ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative.

Directeur de la publication : Yann DYÈVRE

Rédacteur en chef : Brahim LAOUISSET

Secrétariat de rédaction : Florence PIERVAL-LEVY

Direction artistique et maquette : NORD-GRAPHIQUE

Sites internet : www.sports.gouv.fr - www.jeunes.gouv.fr - www.associations.gouv.fr

Adresse administrative : 95 avenue de France – 75650 PARIS CEDEX 13

Adresse électronique : stat@jeunesse-sports.gouv.fr – Tél : 01 40 45 92 96